

# Conduite d'un élevage bovin viande

RNCP34276 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                   |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 4                          |
| Sigle                   | CS — Certificat de spécialisation |
| Code(s) NSF             | 212                               |
| Formacode(s)            | 21078                             |
| Code(s) ROME            | A1407                             |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit           |
| Date d'échéance         | 27/06/2020                        |

## Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

La filière viande bovine compte 63 500 entreprises avec deux grands types de systèmes de production : les systèmes diversifiés de polyculture-élevage lait et viande avec ou sans cultures de vente et les systèmes spécialisés. Il peut s'agir de production de « maigres » (broutards) ou d'engraissement spécialisé (jeunes bovins).

La consommation de viande bovine, en France, est en recul depuis 30 ans. Le secteur bovin français est confronté à une forte diminution de la consommation européenne alors que le marché européen demeure le principal débouché, tant en viande qu'en vif. Contraints par les grilles de prix et la contractualisation, Il s'agit d'identifier les types d'animaux et de modes de conduite susceptibles d'être le plus à même de répondre à la demande future des clients français et à celle des marchés. On note par ailleurs une croissance importante de la production de viande bovine issue de l'agriculture biologique.

Dans un contexte de tertiarisation de l'agriculture, la gestion de la qualité est aujourd'hui unanimement considérée comme un enjeu en termes de respect des bonnes pratiques d'élevage, de transport et d'abattage, d'investissements financiers et de mises aux normes. L'enregistrement des pratiques et la gestion documentaire constituent des nécessités pour produire, transformer et commercialiser. Il ne s'agit plus seulement de fournir des matières premières peu différenciées, mais de garantir une qualité identifiable et de fournir des services destinés à un ou plusieurs clients ou parties prenantes (filiales, territoires et pouvoirs publics) dans le cadre de cahier des charges et contractualisation.

### ACTIVITÉS VISÉES

- Conduite de l'alimentation
- Conduite du pâturage
- Surveillance, soins et manipulations des animaux
- Conduite de la reproduction et choix des reproducteurs
- Conduite des vêlages
- Conduite de l'engraissement de jeunes bovins
- Gestion économique de l'atelier bovin viande

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Assurer le pilotage technico-économique d'un élevage bovin viande (unité capitalisable constitutive 1)
- Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage bovin viande (unité capitalisable constitutive 2)

## Blocs de compétences

### RNCP34276BC01 — Assurer le pilotage technico-économique d'un élevage bovin viande

LISTE DE COMPÉTENCES

- Choix de conduite technique de l'atelier
- Organisation des activités de l'atelier

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

### RNCP34276BC02 — Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage bovin viande

LISTE DE COMPÉTENCES

- Observation des animaux
- Organisation de l'intervention
- Réalisation de l'intervention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

## Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Élevage d'animaux en plein air ; élevage d'animaux en stabulation.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Polyculteur-éleveur
- Eleveur de bovins
- Eleveur-sélectionneur en production bovine
- Eleveur de veaux de boucherie
- Responsable d'élevage
- Salarié hautement qualifié

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                  |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Modérée (3/5)                                                                                    |
| Facteurs principaux                 | Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche            |
| Salaire médian (mensuel)            | 1 600 €                                                                                          |
| Diplôme le plus fréquent            | CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi) |
| Familles professionnelles (FAP)     | A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)                                                         |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 6 970                                                                                            |
| Jugés difficiles à recruter         | 49 %                                                                                             |
| Emplois saisonniers                 | 46 %                                                                                             |
| Familles professionnelles (FAP)     | A0X41 — Eleveurs                                                                                 |

## Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

#### COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

#### COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

#### ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

## Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 27/06/2020

---

## Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)  
RNCP34676

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF  
<https://chlorofil.fr/diplomes/secontaire/cs>

**Fiche officielle (France Compétences)**

